



2017

Rapport d'activité

Sommaire

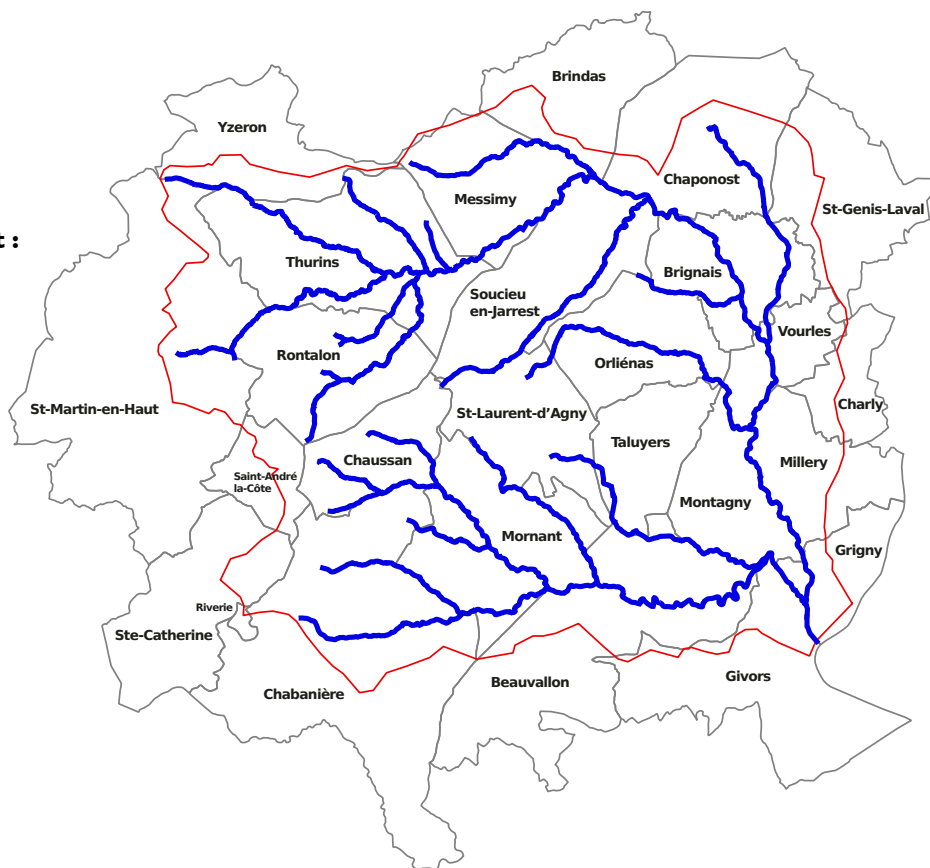
Territoire et délégués 	page 3
Rétrospective 2017 	page 4
3 questions à Paul Minssieux 	page 6
Protection contre les inondations 	page 8
Entretien des rivières 	page 10
Qualité de l'eau 	page 12
Communication et éducation 	page 16
Finances 	page 18
Contrat de rivière du Garon 	page 22
Annexes 	page 26



Le bassin versant du Garon, c'est :

- 206 km²
- 130 km de rivière
- 24 communes
- 67 341 habitants
- 1 nappe phréatique (25 millions de m³)

— réseau hydrographique
— limite du bassin versant



Délégués titulaires et suppléants 2018

Beauvallon (1 507 hab.)*

Gérard FAURAT
André MONTET
Françoise TRIBOLLET
Guy HERVIER

Brignais (11 555 hab.)

Paul MINSSIEUX (Président)
Martine RIBEYRE

Brindas (1 325 hab.)

Christian KEZEL
Alain FABRE

Chabanière (1 755 hab.)

Pierre GONON
Christophe IMBERT
Maurice OLAGNIER
Marc LAURENT
Pierre VERGUIN

Chaponost (4 691 hab.)

Alexandre MARTIN
Alain GERON

Charly (307 hab.)

Paul ROCHEFORT
Maurice GUERRIERI

Chaussan (1 098 hab.)

Daniel CHAVASSIEUX
Corinne CAILLET

Givors (5 904 hab.)

Brigitte D'ANIELLO ROSA
Jean-François GAGNEUR

Grigny (3 372 hab.)

Magali LANGLOIS
Xavier ODO

Messimy (3 418 hab.)

Bernard SERVANIN (2^{ème} Vice-Président)
Catherine DI FOLCO

Millery (3 027 hab.)

Françoise GAUQUELIN
Christian REURE

Montagny (2 804 hab.)

Jean-Louis GERGAUD (4^{ème} Vice-Président)
Marie-Christine LASSALLE

Mornant (5 762 hab.)

Loïc BIOT (5^{ème} Vice-Président)
Yves PAPILLON

Orléanas (2 389 hab.)

Danièle BLONDEAU
Jacques SAMAT

Rontalon (1 227 hab.)

Christian FROMONT (1^{er} Vice-Président)
Christelle CROZIER

S^t-Genis-Laval (433 hab.)

Michel MONNET
Bernard GUEDON

S^t-Laurent-d'Agnay (2 163 hab.)

Vincent PASQUIER
Michèle BRUN

S^t-Martin-en-Haut (1 024 hab.)

Michel BONNARD
Cécile JOMAND

S^{te}-Catherine (40 hab.)

Lucien DERFEUILLE
Martine PENA

Soucieu-en-Jarrest (4 331 hab.)

Gérard GRANGE
Béatrice BOUTEMY

Taluyers (2 588 hab.)

Charles JULLIAN (3^{ème} Vice-Président)
David SEGURA

Thurins (3 020 hab.)

Jérôme LACOSTE-DEBRAY
Roger VIVERT

Vourles (3 387 hab.)

Pascale BONNIER
Catherine STARON

Yzeron (215 hab.)

Alain BADOIL
Christian RULLIAT

Rétrospective

A close-up photograph of a person wearing a bright green t-shirt and white gloves, focused on planting a small, green succulent plant into a hole in a concrete grave. The background is blurred, showing other graves and a bright, sunny outdoor setting. The word 'Rétrospective' is overlaid in a large, black, handwritten-style font across the upper middle of the image.

La plantation de sedums sur les espaces inter tombes est une alternative à l'utilisation des pesticides dans les cimetières.

Janvier

- Impression du guide sur la faune et la flore des milieux aquatiques du bassin versant du Garon • Organisation d'une matinée technique à Brignais à destination des communes, sur le thème de l'entretien d'un espace public dès sa phase de conception •

Février

- Signature de la charte « zéro pesticide » par la commune de Chassagny •

Mars

- Organisation d'une matinée technique à Grigny, à destination des communes, sur le thème de l'entretien dans les cimetières
- Organisation d'une matinée technique à destination des agriculteurs sur le thème des CIPAN (cultures intermédiaires piège à nitrates) •

Avril

- Campagne d'affichage à destination du grand public contre l'utilisation des pesticides en partenariat avec la ville de Brignais •

Mai

- Commande groupée pour les communes de matériels de désherbage mécanique et thermique • Campagnes de levés topographiques sur le Mornantet dans le cadre de l'étude de faisabilité des ouvrages de protection contre les crues •

Juin

Dernières animations du programme d'éducation au développement durable qui a sensibilisé 1 211 enfants à la préservation de la ressource en eau • Diffusion dans les cinémas de la troisième et dernière campagne du spot contre l'usage des pesticides • Visites d'ouvrages écrêteurs de crues à Sorbiers et Saint-Romain-de-Popey • Fin des travaux de la rivière artificielle contournant le seuil de la Triandine à Messimy • Campagne de sondages carottés sur le site des Vernes (Mornantet) dans le cadre de l'étude de faisabilité des ouvrages de protection contre les crues • Poursuite du partenariat avec la SICOLY pour la mise en place de tests contre la mouche *Drosophila Suzukii* •

Juillet

- Réception des travaux de pose d'un dalot sur le Garon à Thurins • Signature de la charte « zéro pesticide » par la commune de Chabanière • Campagne de sondages à la pelle mécanique sur le site de la Planche (Garon) dans le cadre de l'étude de faisabilité des ouvrages de protection contre les crues •

Septembre

- Animation d'une réunion d'information à destination des maires sur le thème des compétences GEMAPI • Engagement d'une étude sur le ruissellement agricole sur la commune de Chaussan • Campagne de sondages carottés et sondages à la pelle mécanique sur le site de la vallée en Barret (Garon) dans le cadre de l'étude de faisabilité des ouvrages de protection contre les crues •

Octobre

- Test de plantation (sedums) sur les cimetières de Grigny et Soucieu-en-Jarrest pour combler les espaces vides entre les tombes et stopper l'utilisation des pesticides
- Entretien de berges et débardage du bois à l'aide d'un cheval vallée en Barret à Brignais •

Novembre

- Dépôt d'un dossier PENAP (Protection des Espaces Naturels et Agricoles Périurbains) auprès du Département dans le cadre du projet « Bio et eau » • Restitution en comité de pilotage restreint de l'étude de faisabilité des ouvrages de protection contre les crues
- Mise en ligne du témoignage de l'entreprise Crown ayant bénéficié d'un « diagnostic eau »
- Organisation d'une journée technique sur le thème de la fertilité des sols avec l'ARDAB (Association des producteurs biologiques du Rhône et de la Loire) et la Chambre d'agriculture du Rhône •

Décembre

- Conférence « Les entretiens du Garon » sur le thème de la gestion de l'eau dans les PLU
- Partenariat avec l'AFREL (Association Fruits Rhône Et Loire) pour la mise en place d'un verger expérimental sur la commune de S'-Laurent-d'Agny •



©Sébastien Gominet - IRMa

L'entrée en vigueur de la compétence GEMAPI au 1^{er} janvier 2018 a-t-elle eu des impacts sur le fonctionnement du syndicat ?

Paul Minssieux : Non, pas fondamentalement car les missions intégrées à la compétence GEMAPI (*gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations*) étaient déjà exercées en grande partie par le SMAGGA. En revanche, l'organisation et la gouvernance du syndicat ont du être largement remaniées entre les EPCI (*établissement public de coopération intercommunale*), la Métropole de Lyon et les communes. La compétence GEMAPI ne couvrant pas l'intégralité des compétences du SMAGGA, il a fallu clarifier les blocs de compétences GEMAPI et hors GEMAPI dans les statuts du SMAGGA, et créer deux collèges d'élus pour les représenter.

Après une année 2017 très sèche, comment se porte notre ressource en eau ?

Paul Minssieux : Le déficit pluviométrique de l'année 2017 a été exceptionnel avec un automne particulièrement aride. Ce manque

de précipitations a eu pour conséquence directe le déclenchement par la Préfecture du Rhône d'une alerte sécheresse, qui entraîne jusqu'au 31 octobre 2018, sauf nouvel arrêté, des restrictions d'usage auprès des 90 000 utilisateurs de la nappe phréatique du Garon. Alimentée de façon égale par l'eau de pluie et la rivière Garon, la capacité de recharge de notre nappe est très lente. Il faut donc du temps à cette masse d'eau pour se recharger même lorsque de bonnes conditions climatiques sont réunies. Comme vous le constatez l'équilibre est fragile, et la bonne gestion ne peut que s'inscrire sur du long terme.

Nos rivières ont également souffert de cette sécheresse. Si certaines d'entre elles sont marquées en été par de sévères étiages, il est exceptionnel d'observer des rivières avec des débits aussi faibles, comme ce fût le cas en automne.

Sur le plan de la qualité, le bilan à mi-parcours du Contrat de rivière du Garon a montré des diminutions significatives des teneurs en phosphore, principal facteur de déclassement des cours d'eau. Cela reste toutefois encore insuffisant pour rejoindre les classes de qualité bonne ou très bonne, qui sont nos objectifs. De gros efforts seront encore à fournir pour y parvenir.

3 Questions à Paul Minssieux

Que retenir-vous du second contrat de rivière qui s'achèvera en juillet 2018 ?

Paul Minssieux : Pour symboliser la fin de ce second contrat de rivière, nous avons voulu organiser un événement festif à destination du grand public. La « Fête de l'eau » se déroulera le 15 septembre

à Messimy. Entre les différentes activités ludiques et les spectacles proposés aux familles, les visiteurs auront l'occasion de découvrir les actions phares ayant rythmé les 5 années de ce contrat que ce soit en terme d'amélioration de la qualité de l'eau, de lutte contre les inondations, de gestion globale de la ressource en eau... Au total, près de 250 opérations représentant plus de 56 millions d'euros auront été menées, avec le soutien financier de nos partenaires, par l'ensemble des acteurs de notre territoire. Je vous donne rendez-vous sur le stand du SMAGGA lors de la « Fête de l'eau » pour en prendre connaissance. La fin de ce second contrat de rivière ne veut pas dire pour autant que tout s'arrête. Le SMAGGA continuera à mener des actions en faveur de la gestion de la ressource en eau et utilisera pour cela les outils opérationnels et les outils de financement qui s'avéreront les plus adaptés et efficaces pour répondre aux enjeux de notre territoire. ■

L'ouverture permanente réglementaire de la vanne de demi-fond du barrage de Thurins a permis d'assurer un débit minimum d'environ 7 litres par seconde à la rivière Garon lors du second semestre 2017.



Fête de l'eau

gratuit !

Samedi 15 septembre - 10h/18h
Salle et parc du Vourlat à Messimy

10h/16h30
Ateliers de jardinage avec Terre Vivante

Jeux, animations pour enfants
Bulles de savon, expériences sur le thème de l'eau

15h/16h15
Théâtre d'objets
L'AVARE d'après Molière. Quand l'eau remplace l'or

Stands d'infos :
Rivières, eau potable, eaux usées, inondations...

Restauration sur place

Journées organisées par le SMAGGA
Plus d'infos sur contratderivieredugaron.fr / [f](https://www.facebook.com/RiviereGaronSmagga) "Rivière Garon Smagga"



Pour symboliser la fin du second contrat de rivière, une journée festive sur le thème de l'eau est organisée le 15 septembre 2018 à Messimy.

Lutte contre les



Dans le cadre des projets de lutte contre les inondations le SMAGGA a recruté un assistant à maîtrise d'ouvrage en 2016, afin de fiabiliser les coûts et la faisabilité technique des ouvrages de ralentissement de crues envisagés.

3 sites d'implantation (2 sur le Garon et 1 sur le Mornantet) sont à l'étude. La comparaison des coûts de construction de ces ouvrages avec les coûts des dommages qu'ils permettent d'éviter lors d'une crue du type de celle de décembre 2003 ou d'une crue d'occurrence centennale, montre qu'il est économiquement rentable d'investir dans ce type de protection. Ces éléments ont été

présentés aux élus membres du comité de pilotage afin de les aider dans leur prise de décision politique.

Afin de bénéficier de l'expérience de collectivités ayant fait le choix d'investir dans ce type d'ouvrage, une visite technique a été proposée aux élus du SMAGGA sur les communes de Sorbiers dans la Loire (Saint-Étienne Métropole,) et Saint-Romain-de-Popey dans le Rhône (Syndicat de rivières Brévenne et Turdine). Cette étude de faisabilité a également permis de mieux définir les travaux à réaliser pour limiter les débordements du Merdanson de Chaponost dans les secteurs de Sacuny et des Aigais à Brignais.

inondations



Les élus du SMAGGA ont participé à une visite d'ouvrages de ralentissement de crue. L'ouvrage écrêteur de crue centennale photographié ici est situé sur la rivière Onzon à Sorbiers dans la Loire. Ses dimensions sont les suivantes : hauteur 16,7 mètres, longueur en crête 150 mètres. Son coût est de 2,8 millions d'euros HT.

Réalisation de sondages pour définir la nature des sols sur les sites potentiels d'implantation d'ouvrages écrêteurs de crues.



Sept diagnostics de vulnérabilité ont été réalisés en 2017 chez des particuliers riverains du Garon ou du Mornantet. Depuis le lancement de l'opération en 2015, 107 foyers volontaires ont ainsi bénéficié de cette opération visant à évaluer le niveau d'exposition de leur bâti aux inondations et à leur donner des conseils pour limiter les dommages et réduire le temps de retour à la normale en cas d'inondation.

Neuf entreprises ont également bénéficié de cette démarche. Pour en convaincre davantage, le SMAGGA a recueilli le témoignage de l'une d'entre elle, pour la réalisation d'un film de 2 minutes 30 mis en ligne sur les sites internet du SMAGGA et de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon Métropole, ainsi que sur les réseaux sociaux.

Malgré la distribution de 400 courriers ciblés, les deux sessions de formation aux bons comportements en période de crue ont dû être annulées faute de participants. Une réunion d'information sur la thématique des inondations a réuni une douzaine d'habitants du quartier Chantemerle à Grigny.

Concernant le système de surveillance de crue, le jaugeage des stations en situation de fort débit n'a pu être réalisé faute de crue en 2017.

Enfin, le tournage d'un court métrage sur la crue de décembre 2003, basé sur un recueil de témoignages, a débuté en 2017. Chargé de la réalisation de ce film, l'IRMa (Institut des Risques majeurs) a rencontré une douzaine de riverains du Garon et du Mornantet ayant vécu l'événement. Diffusé sur internet, le film a été présenté officiellement en 2018 sous l'intitulé « Ça n'arrive pas qu'aux autres - Crue du Garon des 2 et 3 décembre 2003 ». ■



La réalisation d'un bras artificiel sur le Garon permet désormais à la rivière de contourner le seuil de la Triandine à Messimy, ce dernier ayant été historiquement érigé pour alimenter un moulin situé à l'aval.

Entretien et restauration

Les actions concernant la libre circulation de la faune et des sédiments sur les rivières du bassin versant du Garon se sont poursuivies avec la réalisation d'un bras artificiel d'une quarantaine de mètres sur le Garon à Messimy au lieu dit « La Triandine ». Intégrés à l'aménagement, 6 micro seuils en rondins ont été réalisés pour permettre de rattraper un dénivelé de deux mètres, et assurer la franchissabilité piscicole pour la truite fario et les autres espèces présentes (loches, goujons, chevesnes, vairons). Un linéaire important de rivières - 5 km en aval et 3 km en amont - a ainsi été reconnecté sans pour autant modifier le fonctionnement hydraulique du site. D'une manière générale, les ouvrages sont supprimés pour restaurer, à moindre coût, la continuité écologique et sédimentaire. La présence d'un canal alimentant la roue d'un moulin situé en aval et l'aspect patrimonial ont nécessité ici cette solution alternative.

Pour améliorer l'habitat piscicole sur le Garon à l'aval du pont enjambant la rivière chemin de la Plaine à Vourles, 30 déflecteurs en rondins d'acacia et de mélèze ont été ancrés dans le lit de la rivière pour resserrer la lame d'eau sur un linéaire de 150 mètres. Outre le fait de reconcentrer les débits d'étiage, ces aménagements permettent d'augmenter la profondeur du cours d'eau et de créer de la sinuosité, deux caractéristiques fortement appréciées par la faune piscicole.



Aménagements pour améliorer l'habitat piscicole sur le Garon à Vourles.

Suite à une forte érosion de berges sur le Cartelier en aval du pont du Rely à Rontalon, un chantier de restauration a permis de stabiliser le profil de la rivière. Pour cela, 15 seuils en rondins de bois ont été ancrés en berge sur un linéaire d'une centaine de mètres. Les plantations réalisées permettront de fixer les berges en offrant de l'ombre à la rivière.

Concernant l'entretien des berges, les conventions signées avec les riverains ont permis à la brigade de rivière de rajeunir la ripisylve sur un linéaire cumulé de 9,5 km de rivière, soit 19 km de berges. En appui à la brigade de rivière, le SMAGGA a fait appel à une société d'élagage pour 17 interventions techniques ainsi qu'à une entreprise spécialisée dans le débardage pour l'évacuation de troncs d'arbres sur des sites difficiles d'accès. ■



Restauration des berges du Cartelier à Rontalon.

Opération de débardage sur le Garon, vallée en Barret à Brignais.





En 2017, le SMAGGA a poursuivi son partenariat avec la coopérative de fruits SICOLY pour mener des expériences de lutte biologique contre la mouche *Drosophila Suzukii*, insecte ravageur qui décime les parcelles de fruits en plein champs et en serres.



Une journée technique sur l'étude des sols semées avec des CIPAN (Cultures intermédiaires piège à nitrate) a permis de vérifier les avantages de ce couvert végétal sur les parcelles laissées nues entre deux récoltes. Il rend le sol plus riche et limite les ruissellements.

par les services techniques des communes a également été conçue. Cette mise en réseau permet aux futurs utilisateurs de recueillir des avis sur le matériel avant l'achat. Deux matinées techniques à destination des communes ont été organisées. Chacune d'entre elles a regroupé une cinquantaine de participants venus s'informer sur la gestion du végétal sur l'espace public (Brignais) et dans les cimetières (Grigny).

Les communes de Chabanière et Chassagny ont signé en 2017 la charte « zéro pesticide dans nos villes et nos villages ». Désormais, 80 % des communes du bassin versant du Garon sont engagées dans cette démarche débutée en 2013. Les communes ayant signé la charte s'engagent, dans un délai de 5 ans, à ne plus utiliser de pesticides, y compris sur les stades et dans les cimetières. Pour les accompagner dans cette voie, elles sont aidées par l'animateur qualité de l'eau du SMAGGA.

Deux commandes groupées de matériel alternatif à l'usage de pesticides ont été passées en avril et décembre 2017, pour respectivement 14 et 9 communes. Ces investissements sont subventionnés par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse à un taux moyen de 60 %. La réalisation d'une carte répertoriant le matériel utilisé

Pour sensibiliser les jardiniers amateurs et le grand public, le SMAGGA est intervenu (ou a financé) sur 6 manifestations du territoire (troc plantes de Soucieu-en-Jarrest, agenda 21 à Orléanas, débat citoyen à Grigny...). Le SMAGGA a également apporté son témoignage lors d'un reportage tourné par France 3 à Mornant sur le thème « zéro pesticide dans les communes », et occupé le réseau d'affichage de Brignais pendant 15 jours en avril et mai. La campagne de sensibilisation avec la programmation d'un spot dans les cinémas du territoire s'est achevée avec une 3^{ème} vague de diffusion au printemps.

Enfin, pour réduire les pollutions d'origine agricole, une journée technique sur la fertilité des sols a réuni 17 arboriculteurs en novembre à Messimy. ■



Une campagne d'affichage sur le thème du jardinage sans pesticide a occupé le réseau de la ville de Brignais pendant 15 jours.

2 matinées techniques ont été réalisées, avec à chaque fois une sortie sur le terrain, au cimetière à Grigny, sur le parking du Briscope à Brignais.

Qualité de l'eau





Affluent Artilla / 18 avril à Rontalon

Le SMAGGA constate des travaux sur un petit affluent de l'Artilla au niveau du lieu-dit « Le Giraudier ». 200 mètres de rivière ont été recalibrés, la végétation arrachée et les berges reprofilées en trapèze.

Le SMAGGA émet les plus vives inquiétudes par rapport à la plateforme nouvellement créée par remblai sur l'emprise du lit naturel du cours d'eau ainsi que son busage. Par temps de pluie, ce dispositif de « canalisation » risque de s'obstruer et d'occasionner un lessivage de la plateforme, provoquant un charriage massif de matériaux vers la rivière.

A tort, ce ruisseau ne figure sur aucune cartographie officielle et n'est donc pas considéré comme tel, bien qu'il bénéficie d'un écoulement permanent et d'une source. Le SMAGGA a transmis à la Direction Départementale des Territoires une fiche de caractérisation pour ce cours d'eau, ce qui a permis de le faire reconnaître.

Garon / mi-2017 à Brignais et Vourles

Des dépôts de remblais dans des proportions très importantes avec des apports réguliers sont constatés sur les communes de Vourles et de Brignais, sur une zone s'étendant de l'A450 au

secteur des Pesses, dont notamment des terrains situés en rive droite du Garon, à l'aval immédiat de l'A450, sur la commune de Brignais et dans l'emprise du périmètre rapproché du captage d'eau potable du SIDESOL.

Le SMAGGA sollicite les maires des deux communes qui font cesser ces agissements et obligent le propriétaire des parcelles identifiées à évacuer ces remblais.

Garon / 12 septembre à Brignais

Un écoulement gris/blanc est aperçu en sortie d'un réseau d'eau pluviale se déversant dans le Garon. Un diagnostic des réseaux permet d'identifier l'origine de la pollution située au niveau du quartier des Pérouses. Il n'est pas exclu que lors des travaux menés par l'OPAC, des engins aient accidentellement dégradé le réseau privé existant. Il est demandé au gestionnaire du site de l'OPAC de procéder à une inspection caméra de leur réseau.

Garon / 18 septembre à Vourles

Un important rejet d'eaux usées, avec sa couleur gris/bleu caractéristique, est identifié, 300 mètres en aval du pont du chemin de la Plaine. Aucune mortalité piscicole n'est



Un dysfonctionnement électrique à la station d'épuration de Messimy a entraîné un rejet d'environ 200 m³ d'eaux usées dans le Garon. Cet incident a été fatal à la faune sur un linéaire de 200 mètres.

constatée (les espèces présentes sur ce tronçon, comme le chevesne et le goujon, étant peu sensibles aux rejets organiques). Un diagnostic du réseau identifie au moins deux installations rejetant leurs eaux usées au réseau pluvial. La mise en conformité des raccordements sera réalisée en 2018.

Garon | 26 septembre à Messimy

Le SMAGGA est informé par l'entreprise SUEZ Environnement d'un rejet au Garon d'environ 200 m³ d'eaux usées non traitées suite à une coupure d'alimentation électrique à la station d'épuration. Alors que la rivière était en étiage sévère, l'incident provoque, sur environ 200 mètres, une forte mortalité piscicole, y compris chez le chevesne et la loche, espèces pourtant tolérantes aux eaux de qualité médiocre. Le SMAGGA déplore qu'en dépit des épisodes de pollution rencontrés par le passé - même si l'unité de traitement actuelle fonctionne très correctement - aucun dispositif tampon tel qu'un bassin d'orage n'ait été aménagé, comme il était pourtant proposé dans l'une des fiches action du Contrat de rivière du Garon, tout comme la présence permanente sur le site d'un groupe électrique de secours.

Merdanson de Chaponost

18 octobre à Brignais

Un rejet d'une couleur bleutée marquée rappelant le cuivre est observé principalement sur le fond du lit du cours d'eau. Les investigations menées sur le réseau d'eaux pluviales de la zone d'activité de Sacuny ont permis de remonter jusqu'à l'entreprise impliquée. Contactée, cette dernière s'est engagée à faire les travaux nécessaires pour éviter toute récurrence. ■

Un raccordement d'eaux usées sur le réseau d'eaux pluviales a provoqué une pollution sur le Garon à Yourles.





Le programme d'éducation à l'environnement 2016/2017 a permis de sensibiliser 1 211 enfants aux thématiques liées à l'eau.



Une conférence sur le thème de la gestion de l'eau dans les PLU a réuni près de cent personnes.

Education et communication

Le programme d'éducation à l'environnement 2016/2017 a permis de sensibiliser 1 211 enfants à la thématique de l'eau. Au total, 52 projets - répartis en 212 demi-journées entre 47 classes de CE2, CM1 et CM2 et cinq centres de loisirs - ont pu être financés par les 25 communes du syndicat avec l'aide des subventions accordées par l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée Corse (50%) et la Région Auvergne-Rhône-Alpes (30 %).

Encadrées par les animateurs des six associations environnementales partenaires du SMAGGA, le coût d'une demi-journée est de 210 €, le transport reste à la charge de l'école ou du centre de loisirs.

Disponible sur l'App Store, le Play Store et le site internet du SMAGGA, l'outil pédagogique numérique « La légende du Garon » a atteint les 2 000 téléchargements. Les tablettes mises à disposition par le SMAGGA pour accéder à ce jeu ont été empruntées à huit reprises, permettant à 222 utilisateurs de faire connaissance avec « Plic », le personnage principal de ce jeu pédagogique. Parmi les utilisateurs, citons les élèves des écoles de Chaussan et Messimy, les abonnés des médiathèques de Rontalon et Taluyers, ou encore les jeunes fréquentant le service périscolaire de Saint-Genis-Laval.

L'exposition sur la faune et la flore du bassin versant du Garon, le stand parapluie illustrant le territoire en taille grand format et la maquette du bassin versant ont été empruntés à onze reprises par les mairies,

médiathèques, écoles, soit 75 jours de prêts.

Le site www.contratderivieredugaron.fr a attiré 34 373 visiteurs en 2017, soit 118 023 pages consultées. C'est environ 9,5 % de moins qu'en 2016 qui avait été une année particulièrement florissante en terme de fréquentations. Cette baisse peut s'expliquer en partie par la réalisation d'une seule newsletter en 2017 contre deux l'année précédente, chaque lettre d'information étant envoyée à un fichier de 1 000 contacts. Parallèlement au site internet, le SMAGGA a fait son entrée sur les réseaux sociaux sous les noms « Rivière Garon Smagga » (Facebook) et « rivieregaron » (Instagram).

La conférence les « Entretiens du Garon » s'est déroulée au siège du SMAGGA à Brignais. Placée sous la thématique de l'eau dans les Plans Locaux d'Urbanisme, elle a réuni près de cent personnes. Cinq intervenants ont éclairé les élus et les techniciens présents sur la prise en compte de la gestion de l'eau dans la planification urbaine.

Le SMAGGAzine numéro 31 - semestriel d'information - a été distribué aux 42 000 foyers du bassin versant lors de l'été 2017. Le numéro 32 initialement prévu en décembre a été imprimé en janvier 2018.

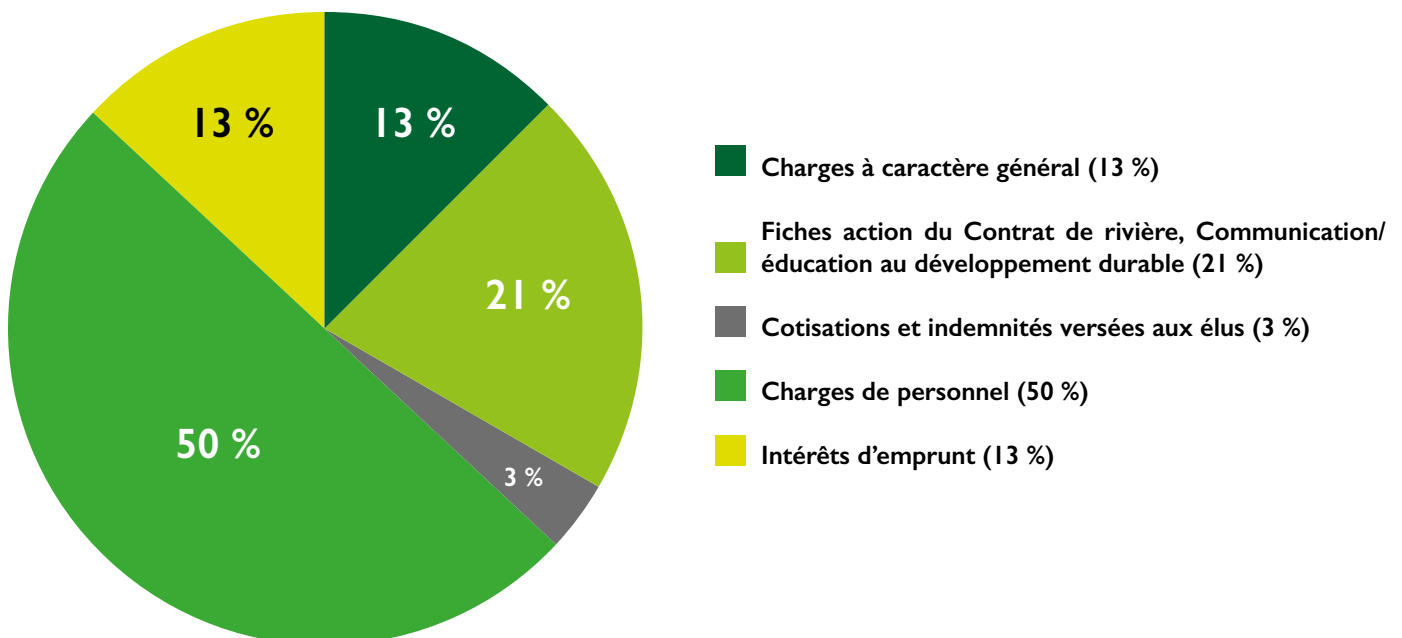
Le rapport d'activité 2016 a été remis à l'ensemble des élus des 25 communes ainsi qu'aux partenaires du syndicat. ■



Finances

FONCTIONNEMENT

Dépenses réelles : 693 730 € TTC



Les dépenses liées aux interventions de la Brigade de rivière ont fortement augmenté en 2017.

Les actions du Contrat de rivière sont financées par les participations des communes ainsi que par les subventions versées par nos partenaires : l'Etat, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le Département. Les participations des communes demeurent inchangées depuis 2013. L'Etat finance les actions concernant la gestion du risque d'inondation par l'intermédiaire du PAPI d'intention.

Dépenses de fonctionnement

Les fiches actions du second contrat de rivière regroupent les dépenses allouées aux diagnostics de vulnérabilité du bâti situé en zone inondable (volet amélioration de la gestion des inondations et de leurs conséquences), au suivi de la qualité des eaux, l'organisation de matinées techniques à destination des communes ou des agriculteurs, l'achat des semences CIPAN, (volet amélioration de la qualité des eaux).

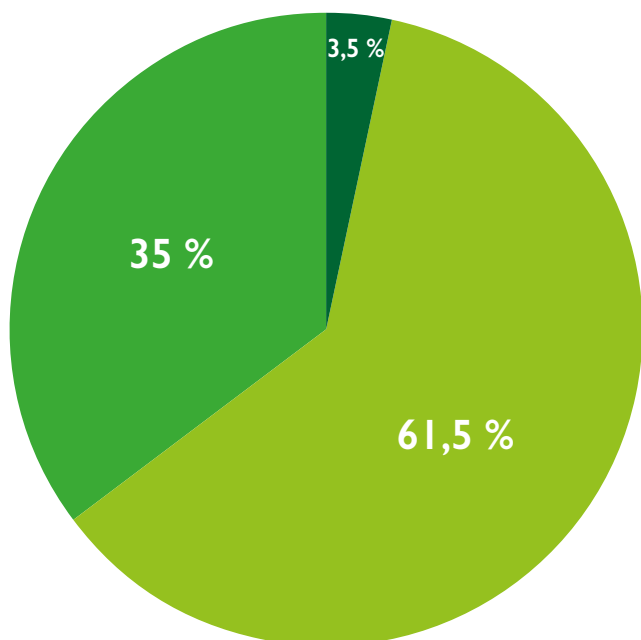
Les dépenses liées à l'éducation au développement durable représentent une dépense de 45 000 €, qui correspond à

Participation des communes

Communes	Population sur le bassin versant ^(*)	Participation 2017	Coût par habitant
Brignais	11 555	127 204 €	11,01 €
Brindas	1 325	10 959 €	8,27 €
Chaponost	4 691	38 798 €	8,27 €
Chabanière	1 755	14 511 €	8,27 €
Charly	307	2 539 €	8,27 €
Chassagny	1 330	11 000 €	8,27 €
Chaussan	1 098	9 081 €	8,27 €
Givors	5 904	65 069 €	11,02 €
Grigny	3 372	37 160 €	11,02 €
Messimy	3 418	28 772 €	8,42 €
Millery	3 027	25 520 €	8,43 €
Montagny	2 804	30 903 €	11,02 €
Mornant	5 762	47 655 €	8,27 €
Orliénas	2 389	19 758 €	8,27 €
Rontalon	1 227	10 148 €	8,27 €
S ^t -Andéol-le-Château	177	1 461 €	8,25 €
S ^t -Genis-Laval	433	3 579 €	8,27 €
S ^t -Laurent-d'Agny	2 163	17 889 €	8,27 €
S ^t -Martin-en-Haut	1 024	8 471 €	8,27 €
S ^{te} -Catherine	40	332 €	8,30 €
Soucieu-en-Jarrest	4 331	35 820 €	8,27 €
Taluyers	2 588	21 404 €	8,27 €
Thurins	3 020	25 292 €	8,37 €
Vourles	3 387	28 554 €	8,43 €
Yzeron	215	1 775 €	8,26 €
Total ou moyenne	69 096	623 154 €	8,73 €

(*) au 1^{er} janvier 2017

Recettes réelles : 1 014 612 € TTC



- Remboursement des frais communs des locaux, indemnités journalières, assurance, divers (3,5 %)
- Participation des communes (61,5 %)
- Subventions Agence de l'Eau, Région et Etat (35 %)

environ 210 demi-journées d'animation menées auprès du public scolaire.

Côté communication, les dépenses principales sont liées à l'impression de 2 numéros du SMAGGAzine et du rapport d'activité pour environ 8 700 €, ainsi qu'à l'organisation d'une conférence pour 4 400 €.

Dépenses d'investissement

Certains clapets anti-retour placés à l'extrémité des évacuations d'eaux pluviales débouchant sur la rivière ont été vandalisés et ont dû être remplacés. L'ajustement du système de mesures de débits et d'avertissement de crues se poursuit avec la mise en corrélation des débits relevés avec les niveaux de vigilance, ceux-ci s'échelonnant sur une échelle du risque allant du vert au rouge, en passant par le jaune et l'orange.

> *Dépense engagée sur la totalité du volet « entretien et maintenance des aménagements de protection contre les crues et système d'alerte de crues » : 34 261 €.*

Les études pour améliorer le niveau de protection contre les crues sont en cours. Afin de valider la faisabilité technique et d'affiner le coût prévisionnel de ces ouvrages écrêteurs de crues, des sondages pour définir la nature des sols sur les sites potentiels d'implantation ont été réalisés.

> *Dépense engagée sur la totalité du volet « étude pour améliorer le niveau de protection contre les inondations » : 152 482 €.*

Outre les travaux de restauration et d'entretien de berges « classiques », cette ligne budgétaire connaît une forte inflation dû au coût quotidien de la prestation brigade qui, pour l'année 2017, a été imputée en investissement pour un coût

de 200 € par jour.

> *Dépense engagée sur la totalité du volet « restauration, entretien des berges et prestation brigade » : 149 089 € dont 22 680 € pour la brigade de rivière.*

La poursuite des travaux de continuité piscicole sur les rivières du bassin versant a notamment permis la réalisation d'une rivière de contournement au seuil de la Triandine sur le Garon à Messimy.

> *Dépense engagée sur la totalité du volet « continuité piscicole » : 68 433 €.*

Concernant la stabilisation d'ouvrage d'art, le chantier phare a concerné le remplacement de deux buses placées sous la voirie par un dalot en béton d'une longueur de 14 mètres.

> *Dépense engagée sur la totalité du volet « stabilisation d'ouvrages d'art » : 63 567 €.*

Cette année encore, le SMAGGA a proposé aux communes de grouper leurs commandes de matériel de désherbage afin qu'elles puissent bénéficier des subventions accordées par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.

> *Dépense engagée sur la totalité du volet « acquisition de matériel de désherbage pour les communes » : 53 610 €.*

La grande salle de réunion de la Maison Intercommunale d'Environnement a été équipée d'une cloison mobile permettant de moduler cet espace en 2 salles de réunion distinctes, mieux isolées phonétiquement.

> *Dépense engagée pour la totalité du volet « matériel informatique, aménagement MIE, équipement et outillage » : 21 155 €.* ■

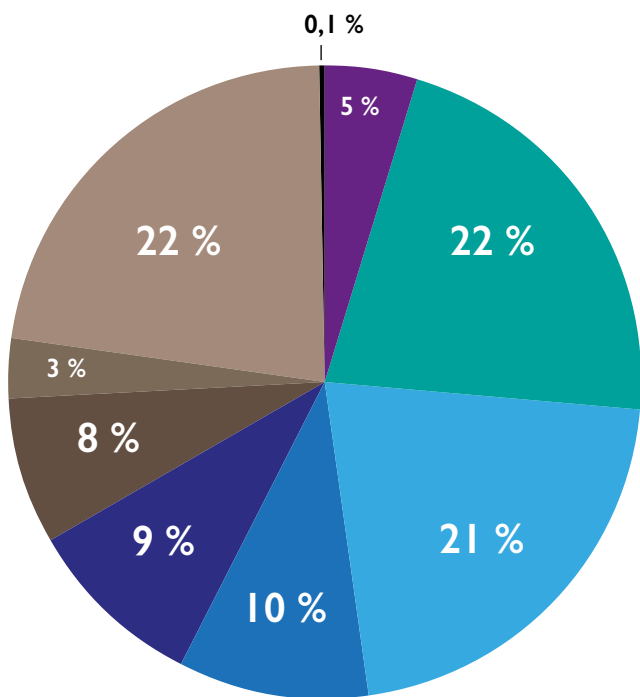
Tous les montants indiqués de la page 18 à la page 21 sont des montants TTC.

Pose d'un dalot sur le Garon à Thurins.



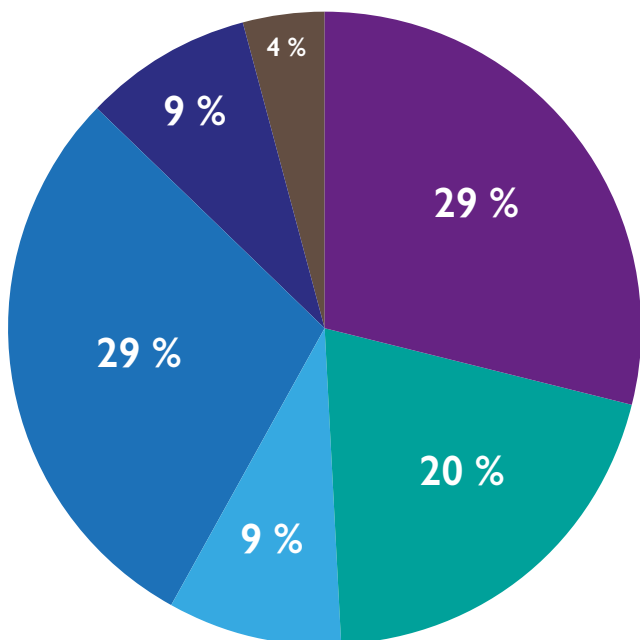
INVESTISSEMENT

Dépenses réelles : 701 203 € TTC



- Entretien et maintenance des aménagements de protection contre les crues. Système d'alerte de crues (5 %)
- Etude pour améliorer le niveau de protection contre les inondations (barrage + aménagement de cours d'eau) (22 %)
- Restauration, entretien de berges + prestation brigade (21 %)
- Continuité piscicole (10 %)
- Stabilisation d'ouvrage d'art (9 %)
- Acquisition de matériel de désherbage pour les communes (8 %)
- Matériel informatique, aménagements MIE, équipement et outillage (3 %)
- Remboursement du capital des emprunts (22 %)
- Acquisitions foncières et lancement d'une étude foncière (0,1%)

Recettes réelles : 249 043 € TTC



- FCTVA (29 %)
- Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse (20 %)
- Région Auvergne Rhône-Alpes (9 %)
- Département du Rhône (29 %)
- Participation CCVL aux travaux de restauration d'un ouvrage d'art sur le Garon à Thurins (9 %)
- Remboursements SITOM et SYSEG (4 %)



Contrat de rivière

Une partie des eaux usées des habitants de Saint-Martin-en-Haut est désormais traitée à la nouvelle station d'épuration située au lieu dit «Thibert». Une fois dépolluées, les eaux sont rejetées au milieu naturel dans l'Artilla.

Volet A : 85 % du programme 2013/2017 réalisé ou en cours

• Principales réalisations concernant l'assainissement :

- fin des travaux concernant la réalisation de la station d'épuration de Saint-Martin-en-Haut,
- achèvement des schémas d'assainissement du SIAHVG (Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Haute Vallée du Garon) et de la commune de Chaponost.

• Principales réalisations concernant les pollutions phytosanitaires non agricoles :

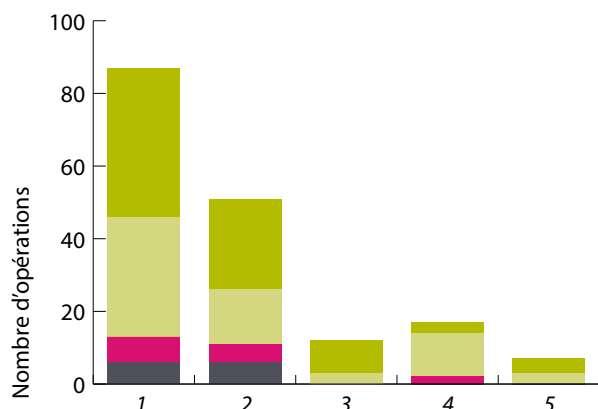
- signature de la charte zéro pesticide par deux communes, dix collectivités en zéro phyto,
- poursuite de la diffusion du spot de sensibilisation dans les cinq cinémas du territoire avec une dernière campagne au printemps,
- poursuite des achats groupés de matériel de désherbage,
- réalisation de deux demi-journées techniques à destination des élus et des techniciens communaux.

• Principales réalisations concernant les pollutions d'origine agricole :

- opération de plantations de haies par la COPAMO (Communauté de communes du Pays Mornantais),
- opération de promotion des CIPAN (Culture Intermédiaire Piège à Nitrate) avec la Fédération de chasse.
- journée technique sur la fertilité des sols en partenariat avec l'ARDAB et la Chambre d'agriculture du Rhône

• Principales réalisations concernant les pollutions d'origine industrielle :

- réalisation et mise en ligne d'un film de promotion des diagnostics sur le site internet,
- réalisation de 8 diagnostics pollutions auprès des entreprises.



Légendes (histogrammes des pages 23 à 25)

- Opérations réalisées (168)*
- En cours (65)*
- Programmées (3)*
- Non programmées (19)*
- Abandonnées (7)*

(*) nombre d'actions tous volets confondus du programme 2013/2017

Volet A (programme 2013/2017)

Colonne 1 : Somme des opérations du volet A

Colonne 2 : A1 - Amélioration de l'assainissement

Colonne 3 : A1 - Pollutions phytosanitaires non agricoles

Colonne 4 : A2 - Pollutions agricoles

Colonne 5 : A3 - Pollutions industrielles

Pour se souvenir des crues du Garon et du Mornantet des 2 et 3 décembre 2003, le SMAGGA a confié à l'IRMa (Institut des Risques Majeur) la réalisation d'un court métrage construit à partir de témoignages et d'images d'archives.



Volet B : 88 % du programme 2013/2017 réalisé ou en cours

• Principales réalisations concernant l'entretien et la restauration :

- entretien des berges,
- élaboration des plans de gestion de la ripisylve et des atterrissements et dépôt des dossiers réglementaires,
- travaux de stabilisation du lit du Cartelier en techniques végétales,
- travaux de stabilisation au niveau du pont de la route du barrage à Thurins,
- travaux de restauration du potentiel habitationnel sur le Garon à Vourles.

• Principales réalisations concernant la continuité piscicole :

- réalisation d'une rivière artificielle contournant le seuil de la Triandine à Messimy,
- dépôt des dossiers réglementaires pour les seuils de l'Aqueduc et des Mouilles,
- étude sur le seuil Claron sur le Cartelier à Thurins.

• Principales réalisations concernant la préservation et la restauration des milieux aquatiques remarquables :

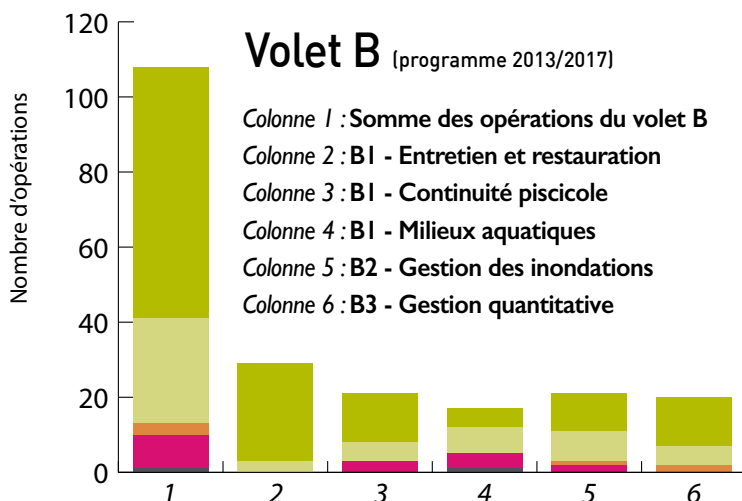
- engagement de l'étude d'élaboration d'une politique foncière à l'échelle du bassin versant,
- mise en œuvre du plan de gestion du site des carrières du Garon,
- acquisitions foncières par le SMAGGA et par la CCVG,
- élaboration d'une charte de bonne conduite dans l'ENS (Espace Naturel Sensible) Vallée en Barret.

• Principales réalisations concernant la gestion des inondations :

- poursuite des diagnostics de vulnérabilité,
- création d'un film sur la crue de décembre 2003,
- poursuite de l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les projets d'ouvrages écrêteurs et de protection sur le Merdanson.

• Principales réalisations concernant la gestion quantitative de la ressource en eau :

- engagement des visites de retenues d'eau pour propositions d'effacement et de mise en place de débits réservés,
- réhabilitation de réseaux par les syndicats d'eau potable,
- engagement de l'opération de distribution de kits d'économies d'eau et de la sensibilisation des entreprises.



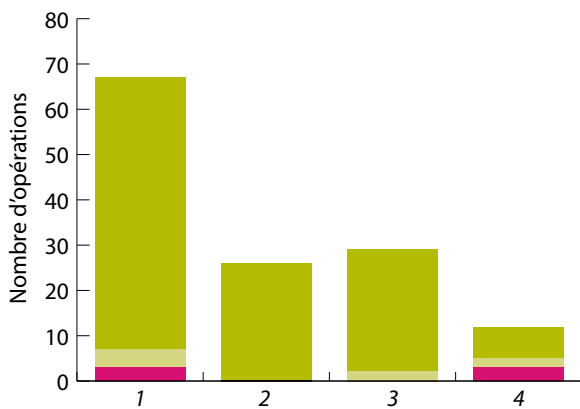
Volet C : 96 % du programme 2013/2017 réalisé ou en cours

• Principales réalisations concernant la communication et l'éducation au développement durable :

- rapport d'activité 2016,
- édition et distribution de 2 numéros du SMAGGAzine,
- conférence sur le thème de la gestion de l'eau dans les PLU,
- animations scolaires,
- finalisation de l'exposition sur la faune et flore.

• Principales réalisations concernant le suivi et l'évaluation :

- suivi piscicole de fin de contrat de rivière. ■



Volet C (programme 2013/2017)

Colonne 1 : Somme des opérations du volet C

Colonne 2 : C1 - Postes

Colonne 3 : C2 - Communication et EDD

Colonne 4 : C3 - Suivre évaluer



Faune et Flore
du bassin versant du Garon

La truite fario

Sa robe tachetée de points rouges et noir le différencie de la truite arc-en-ciel, poisson d'élevage parfois introduit dans le Garon pour la pêche, mais qui ne s'y reproduit pas.

Les poissons

Avec ses 130 km de rivières et de ruisseaux, le bassin versant du Garon abrite plusieurs espèces de poissons. Certaines sont adaptées aux eaux fraîches, comprises entre 4 et 18°C, et bien oxygénées. D'autres préfèrent les eaux plus chaudes et plus calmes.



Le vairon

N'excédant pas les 12,5 cm, ce petit poisson affectionnent les eaux claires et de bonne qualité vit en bancs. Il adopte une très belle parure nuptiale pendant la période de reproduction.



La loche

Difficile à observer, elle se cache sous les cailloux où elle cherche sa nourriture avec ses barbillons. Sa taille adulte ne dépasse pas les 10 à 12 cm.

Le goujon

Il affectionne les fonds sableux où il cherche en bancs sa nourriture. Les adultes atteignent une taille de 10 à 12 cm. Ses flancs et son dos sont gris verdâtre avec des taches noires.

Le chevesne

Il est facilement reconnaissable depuis la surface de par sa queue qui possède un liséré sombre à son extrémité. Sa taille moyenne varie entre 20 et 30 cm.



Faune et Flore
du bassin versant du Garon

L'iris des marais

Sa fleur jaune vit flurme les étangs, marais et marais de mars à juin. L'iris faux-acore participe à l'épuration de l'eau grâce aux micro-organismes présents dans ses racines.

La flore

L'orchis à fleurs lâches

Cette orchidée aux grandes fleurs pourpre foncé vit dans les prairies humides du marais, notamment au lieu-dit « Les Ramiers » sur la commune de Chaponost.

Le cresson de cheval.

Connu aussi sous le nom de Véronique des ruisseaux, il vit sur les berges et dans les milieux humides. Ses petites fleurs sont bleues et possèdent un pétale plus étroit que les trois autres.

La petite lentille d'eau.

Elle flotte à la surface des eaux stagnantes comme les marais et les étangs grâce à des réserves d'air. Elle aime la chaleur et le soleil.



L'herbe au pauvre homme.

Appelée aussi grande officielle, cette plante tougou - à haute dose - vit dans les marais, au bord des marais et des étangs. Elle est protégée sur tout le territoire français.

Les cheveux de Vénus.

Cette fougère rare vit sur des rochers à l'ombre, marqués par des ruissellements. Dans le Rhône, elle n'a été observée qu'à trois endroits, notamment le long de la voie ferrée à Millery.

La réalisation d'une exposition sur la faune et la flore du bassin versant permet de présenter la richesse de notre patrimoine naturel dans les médiathèques, écoles... En 2107, cet outil a été prêté durant 75 jours.



Recueil des actes administratifs

SMAGGA

Réunions des membres du Bureau et de la Commission des finances

30 mars | 04 mai | 29 juin | 07 septembre | 19 octobre | 15 novembre

Comités syndicaux

12 janvier | 09 février | 01 juin | 20 septembre | 13 décembre

Commission technique

08 février | 10 mai | 05 juillet | 20 septembre | 13 décembre

Commission communication et éducation au développement durable

08 mars | 15 mars | 06 septembre | 06 décembre

Commission qualité de l'eau, protection de la ressource, politique foncière

20 janvier | 9 novembre

Comité de pilotage pour les ouvrages de protection contre les inondations

30 novembre

Réunions de préparation à l'entrée en vigueur de la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GEMAPI)

29 mai | 07 septembre

Réunions du projet « Bio et eau »

04 mai | 18 avril | 13 novembre

CONTRAT DE RIVIERE

Réunion des membres du Bureau du Comité de rivière

04 mai

Réunion du Comité de rivière

08 juin



Annexes

Revue de presse

Janvier, février, mars

- « Enherbement du cimetière » Messimy mag n°366
- « Inondation : une alerte maîtrisée » Brignais mag n°114
- « Crues du Garon : “ En novembre le pire a été évité...” » Le Progrès
- « Qualité de l'eau : un petit tour au Marjon » Soucieu mag n°49
- « Grigny - Plus de végétation, moins de pesticides » Le Progrès
- « Zéro pesticide : tous concernés » Trait d'union n°37 / S'-Laurent-d'Agnay

Avril, mai, juin

- « Chassagny - La commune s'engage à ne plus utiliser de produits chimiques » Le Progrès
- « S'-Andéol-le-Château - Charte zéro phyto : du nouveau matériel pour le personnel communal » Le Progrès
- « Soucieu-en-Jarrest - Troc o'plantes a envahi la place du marché dimanche » Le Progrès
- « Taluyers - Une exposition pour comprendre les enjeux du bassin versant » Le Progrès
- « Une commune sans pesticide, c'est l'affaire de tous » Messimy mag n°371
- « Economies d'eau. Paul Minssieux. Concertation et conviction » Rapport d'activité 2016 de l'Agence de l'eau
- « Givors adopte le zéro phyto pour ses espaces verts » Vivre à Givors n°192
- « Zéro pesticide : la ville franchit une nouvelle étape » Grigny Mag n°25
- « La commune signe la charte zéro pesticide » Yzeron respirer les Vallons du Lyonnais n°93

Juillet, août, septembre

- « Les classes de l'école Martel de Chaponost découvrent les habitants du Garon » Info Pêche 69
- « Chabanière - Une commune zéro pesticide à l'horizon 2020 » Le Progrès
- « Bons plans pour les espaces verts » Brignais Mag n°116
- « Aménagement du Garon pour le contournement d'un seuil » Messimy Mag n°372



262, rue Barthélemy Thimonnier
Parc d'activités de Sacuny
69530 Brignais

☎ 04 72 31 90 80

📠 04 72 31 90 70

✉ smagga@smagga-syseg.com

www.contratderivieredugaron.fr

Directeur de la publication :
Paul Minssieux

Conception réalisation :
Service communication SMAGGA - juin 2018

Photos :
SMAGGA

Couverture : seuil de la Triandine sur le Garon à Messimy et sa rivière de contournement.
Sébastien Gominet - IRMA (page 6)